



Le Palmarès 2010 des médicaments

Le Palmarès des médicaments porte sur les médicaments présentés dans la rubrique "Rayon des Nouveautés" durant l'année écoulée (en 2010 : n^{os} 315 à 326).

Chaque mois, la Rédaction de *Prescrire* présente une analyse comparative et méthodique des données disponibles sur les nouveaux médicaments commercialisés, ou sur les nouvelles indications thérapeutiques de médicaments déjà commercialisés. Le but est de donner au lecteur les moyens de distinguer dans la masse des nouveautés commerciales, malgré le bruit de fond promotionnel, ce qui mérite d'être intégré dans la panoplie thérapeutique déjà existante, ou ce qui mérite de remplacer d'anciens médicaments pour mieux soigner ; voire ce qui est à écarter.

Ce travail est mené selon des procédures rigoureuses, détaillées sur le site www.prescrire.org. Elles incluent notamment une recherche documentaire extensive, le recours à un large comité de lecture, spécifique pour chaque projet de synthèse, et un contrôle qualité vérifiant la cohérence du texte avec l'ensemble des données référencées.

En toute indépendance. Ce travail est mené en totale indépendance par la Rédaction : *Prescrire* est financé exclusivement par les abonnements individuels de ses lecteurs, et ne reçoit aucune subvention, ni aucun financement pour insertion de publicités. La publication du bilan financier annuel de *Prescrire*, dans chaque numéro du mois de mars, témoigne de cette indépendance.

En fin d'année, le Palmarès *Prescrire* des médicaments est élaboré à partir des synthèses publiées dans l'année, et à la lumière de l'évolution des données disponibles depuis la publication en cours d'année. Le règlement du Palmarès des médicaments est disponible sur le site www.prescrire.org.

L'amélioration apportée par la nouveauté peut consister en un supplément d'efficacité, en une moindre incidence ou moindre gravité des effets indésirables (à efficacité similaire), ou en une possibilité d'administrer le traitement plus simplement ou plus sûrement.

2010 : un seul progrès net, et seulement pour de rares malades. Comme en 2008 et en 2009, le Palmarès des médicaments ne comporte pas

Pilule d'or

La "Pilule d'or" est attribuée aux médicaments qui constituent un progrès thérapeutique décisif dans un domaine où malades et praticiens étaient totalement démunis.

NON ATTRIBUÉE en 2010

Inscrits au tableau d'honneur

Les médicaments inscrits au tableau d'honneur constituent un progrès net pour certains patients par rapport aux moyens thérapeutiques déjà disponibles, avec certaines limites.

imatinib	GLIVEC ^o Novartis Pharma	tumeurs stromales digestives inopérables ou métastasées (avec du recul) (n ^o 325)
-----------------	--	--



Cités au Palmarès

Les médicaments cités au Palmarès (par ordre alphabétique de la dénomination commune internationale (DCI), le vrai nom du médicament) ont contribué à améliorer, modestement, les moyens de prise en charge des patients.

azacitidine	VIDAZA ^o Celgene	syndromes myélodysplasiques ou apparentés, de mauvais pronostic, chez des adultes non candidats à une allogreffe de cellules souches hématopoïétiques (n ^o 320)
vaccin encéphalite japonaise	IXIARO ^o Novartis Vaccines and Diagnostics	immunisation active contre l'encéphalite japonaise de certains voyageurs adultes (n ^o 315)

de Pilule d'or cette année (lire ci-dessus et page 85). Cependant, trois médicaments sont à distinguer. *l'imatinib* est déjà sur le marché depuis 2002 dans les tumeurs stromales digestives inopérables ou métastasées. Dans cette situation rare, avec plusieurs années de recul, il s'avère que *l'imatinib* allonge la survie globale de plus de 4 ans, au prix d'effets indésirables fréquents et parfois graves. Mais, sa place en traitement adjuvant de l'exérèse chirurgicale est encore incertaine.

Chez certains malades atteints de syndromes myélodysplasiques ou apparentés, de mauvais pronostic, l'ajout d'*azacitidine* aux traitements symptomatiques allonge la survie globale de plusieurs mois par rapport aux cytotoxiques habituels. Mais, l'évaluation est à poursuivre et les effets indésirables hématologiques et digestifs sont à prendre en compte.

Le *vaccin encéphalite japonaise* pour certains voyageurs adultes séjournant

en Asie dans certaines conditions est fortement immunogène durant au moins un an, mais on ne connaît pas son degré d'efficacité pour prévenir les cas et encore moins les séquelles et les décès par encéphalite japonaise. Un risque d'effet indésirable rare et grave n'est pas exclu. Cette vaccination n'est pas à banaliser.

30 ans de Palmarès. Depuis 1981, 14 médicaments, parfois réanalysés avec recul, ou nouvelles indications, ont apporté un progrès décisif ; une soixantaine ont apporté un progrès net (lire page 85). En revanche, depuis plusieurs années, l'arrivée d'une vingtaine de nouveautés par an exposant les patients à des risques injustifiés constitue autant de régressions accumulées sur le marché. Un grand nettoyage s'impose.